

L'année budgétaire

Règle:

- La date limite de vote du budget d'une collectivité locale est le 15 avril de l'année (sauf exceptions : 30 avril en 2026 au vu des élections municipales)
- Le compte financier unique est approuvé avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré
- Le compte financier unique de l'année N permet de connaître le résultat de clôture et ainsi de l'affecter au budget de l'année n+1

Définitions:

- Reste à réaliser (RAR): dépenses d'investissement et de fonctionnement engagées (bon de commande / marché signé) non mandaté ET recettes certaines de fonctionnement et d'investissement
- Affectation des résultats (résultat de la section de fonctionnement excédentaire)
 - 1068 : excédent de fonctionnement reporté en recettes de la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement des restes à réaliser
 - Recettes 002 : excédent de fonctionnement reporté (surplus du résultat de clôture excédentaire non affecté au 1068)
- Dépenses ou recettes 001 : résultat de clôture de la section d'investissement de l'année n-1

L'année budgétaire

Modalités 2026 identiques à l'exercice 2025 :

- Le budget primitif 2026 est voté préalablement au compte financier unique
- Le BP 2026 est voté sans affectation des résultats, ni en fonctionnement (002), ni en investissement (001)
- Pas d'affectation des restes à réaliser (RAR) en dépenses et recettes lors du vote du BP = uniquement de nouvelles inscriptions budgétaires
- Pas d'affectation des résultats au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé – recettes d'investissement)
- Dès lors qu'une commune a adopté le référentiel M57, elle est tenue de se conformer aux dispositions de l'article L 5217-10-4 du CGCT et donc de transmettre son projet de budget aux membres du conseil municipal **au moins 12 jours avant le vote du budget.**
- En date du 14 décembre 2023, dans le cadre du règlement budgétaire et financier lié au passage à la M57, le conseil municipal a voté la fongibilité des crédits à hauteur de 7.5% au sein de la même section. Cette possibilité n'a jamais été utilisée.

L'année budgétaire

Comptes financier unique :

- Proposition de vote au conseil municipal d' avril 2026 après la clôture de l'exercice (notamment journée complémentaire)
- Permet de déterminer les résultats

Budget supplémentaire (vote comme une décision modificative) :

- Reprise des résultats demeurant en fonctionnement (002), après affectation en investissement (001 et 1068)
- Délibération spécifique pour l'affectation au 1068
- Corrections et/ou compléments des prévisions budgétaires du BP

L'année budgétaire

Les propositions tiennent compte des projections réalisées dans le cadre de l'élaboration du :

- Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.)
- Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.) : Présentation réalisée lors du conseil municipal du 10 décembre 2025
- De projets affinés depuis cette date

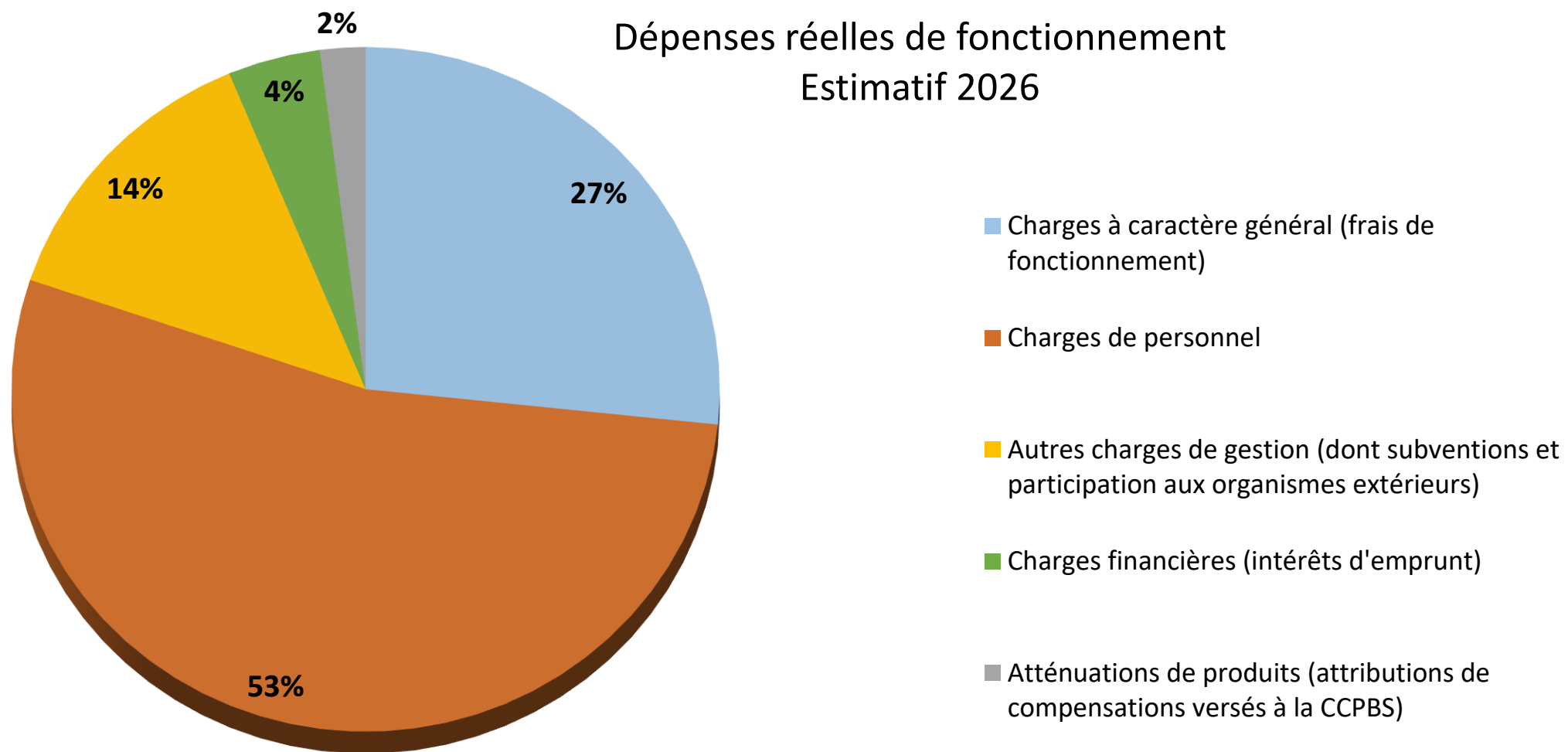
Dépenses réelles de fonctionnement : 3 657 876 €

Chapitre	Objet	BP 2026
011	Charges à caractère général	972 975.00 €
012	Charges de personnel	1 954 000.00 €
014	Atténuations de produits	75 800.00 €
65	Autres charges de gestion courante	494 101.00 €
66	Charges financières	154 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000.00 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	5 000.00 €

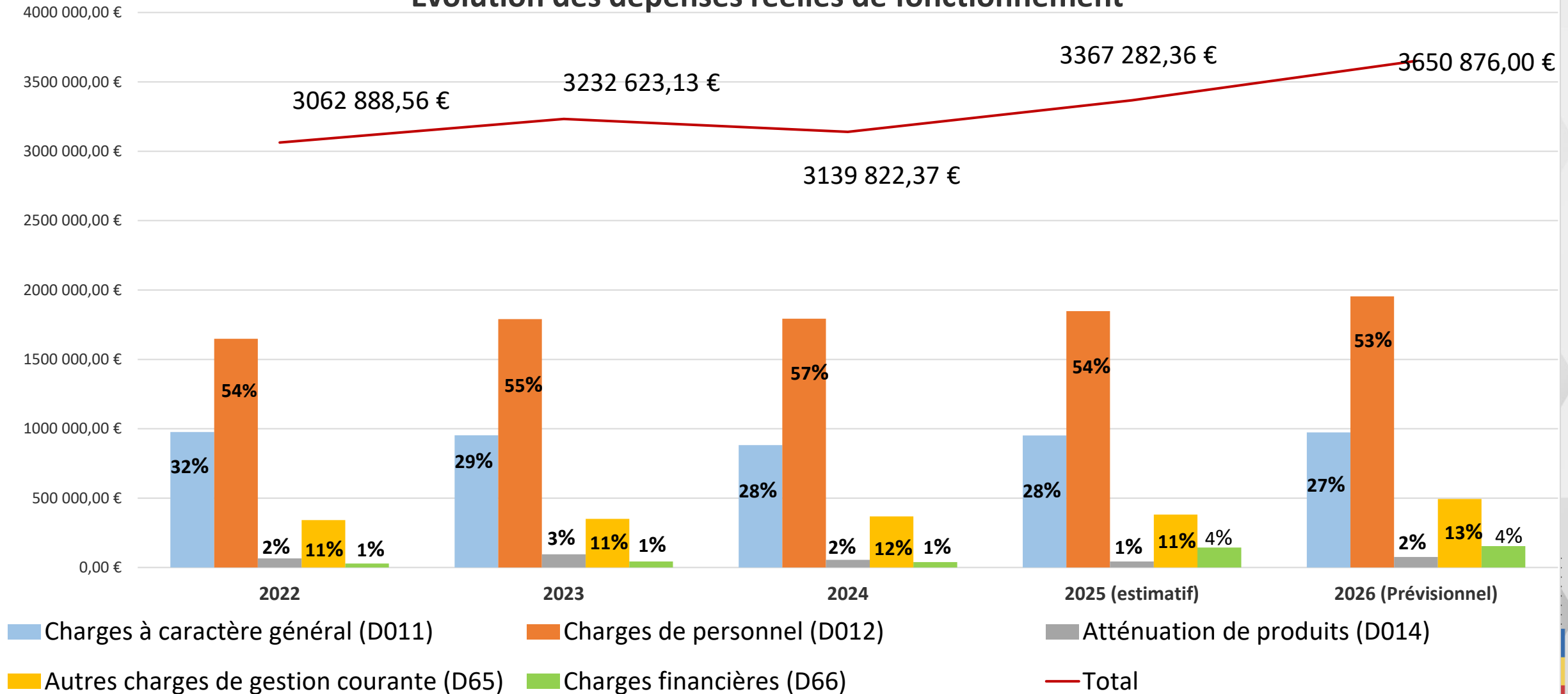
Dépenses d'ordre de fonctionnement : 502 826.32 €

Chapitre	Objet	BP 2026
023	Virement à la section d'investissement	156 462.49 €
042	Opérations d'ordres (dotation amortissements)	346 363.83 €

Répartition des dépenses de fonctionnement 2026



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

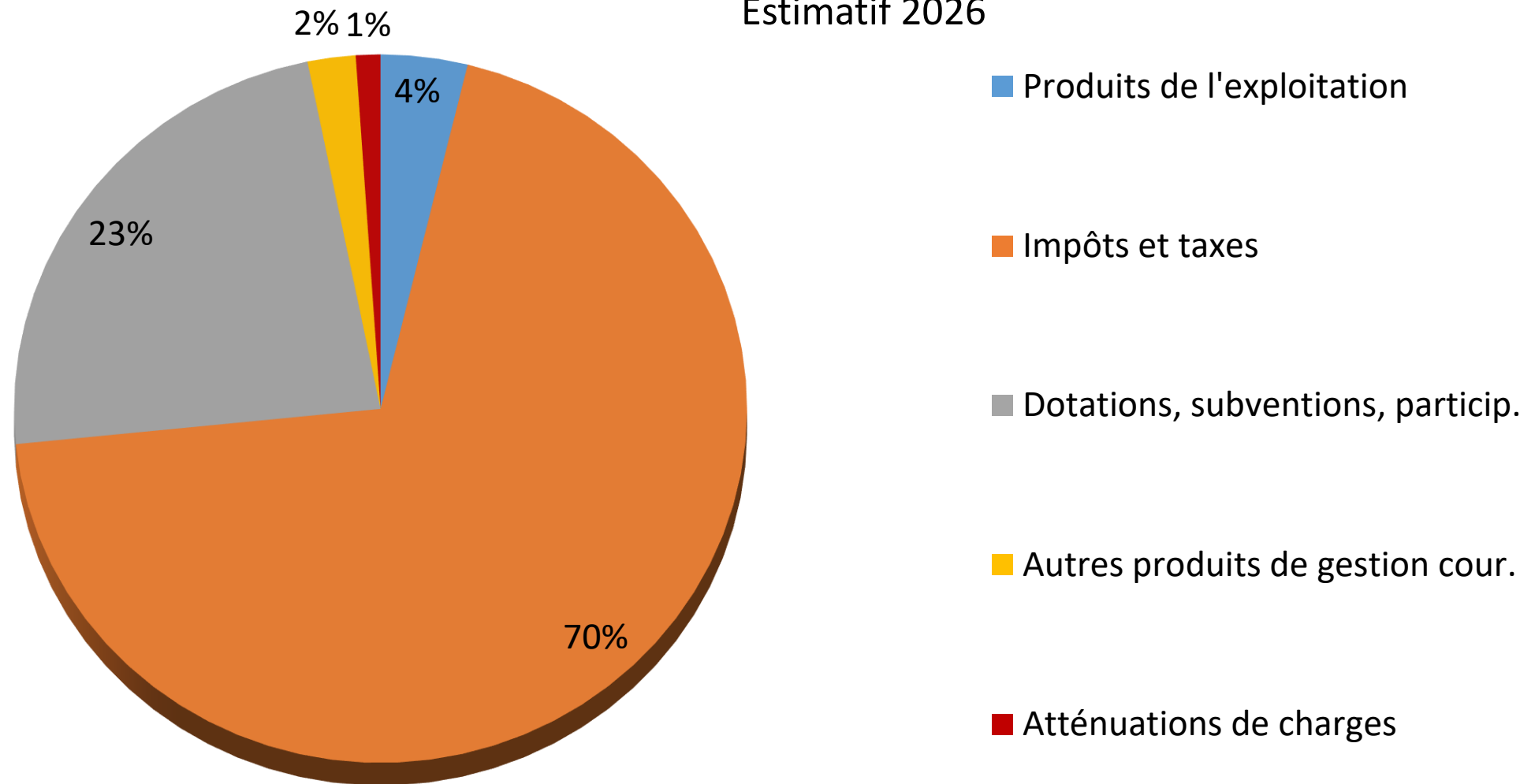


Recettes réelles de fonctionnement : 4 156 000 €

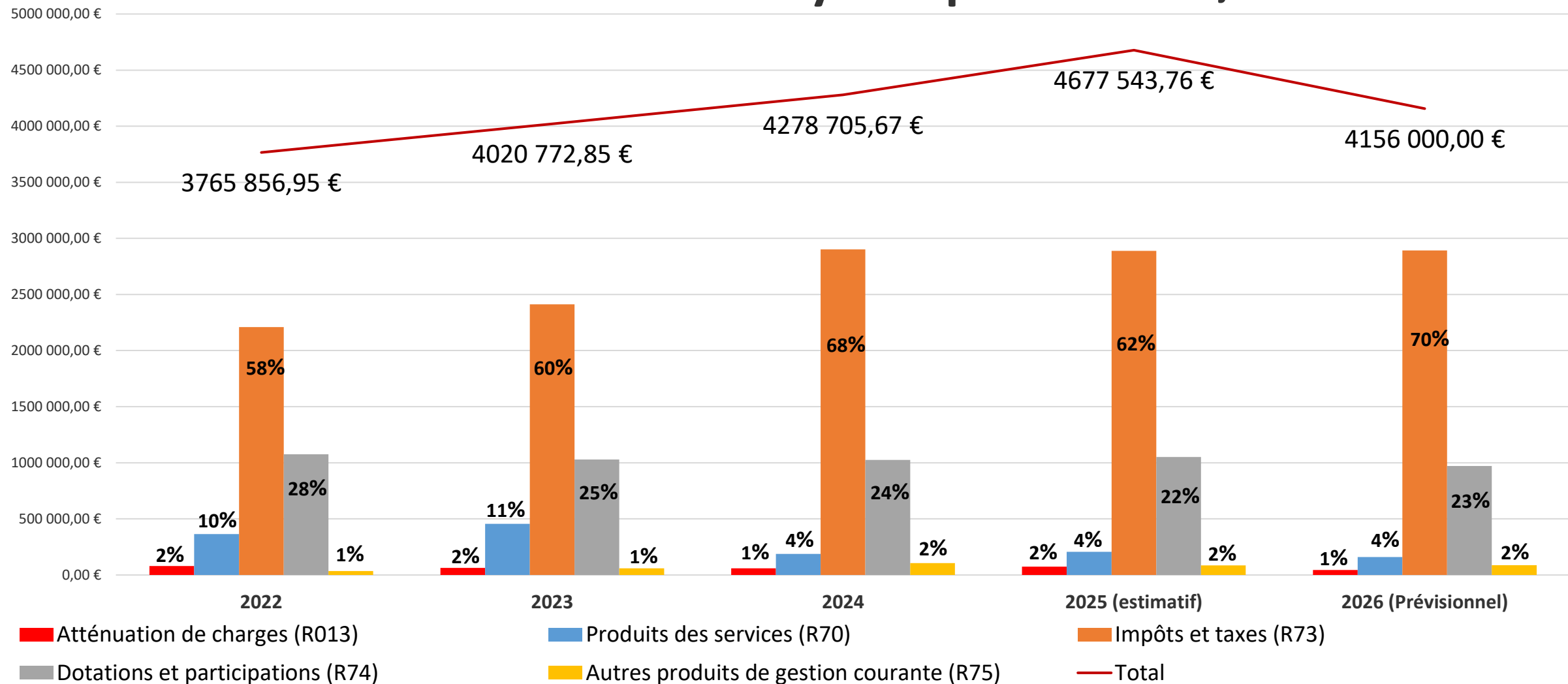
Chapitre	Objet	BP 2026
013	Atténuations de charges	45 000.00 €
70	Produit des services, domaine, ventes diverses	159 000.00 €
73	Impôts et taxes	2 892 000.00 €
74	Dotations et participation	972 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	88 000,00 €
042	Opérations d'ordres	4 702.32 €

Répartition des recettes de fonctionnement 2026

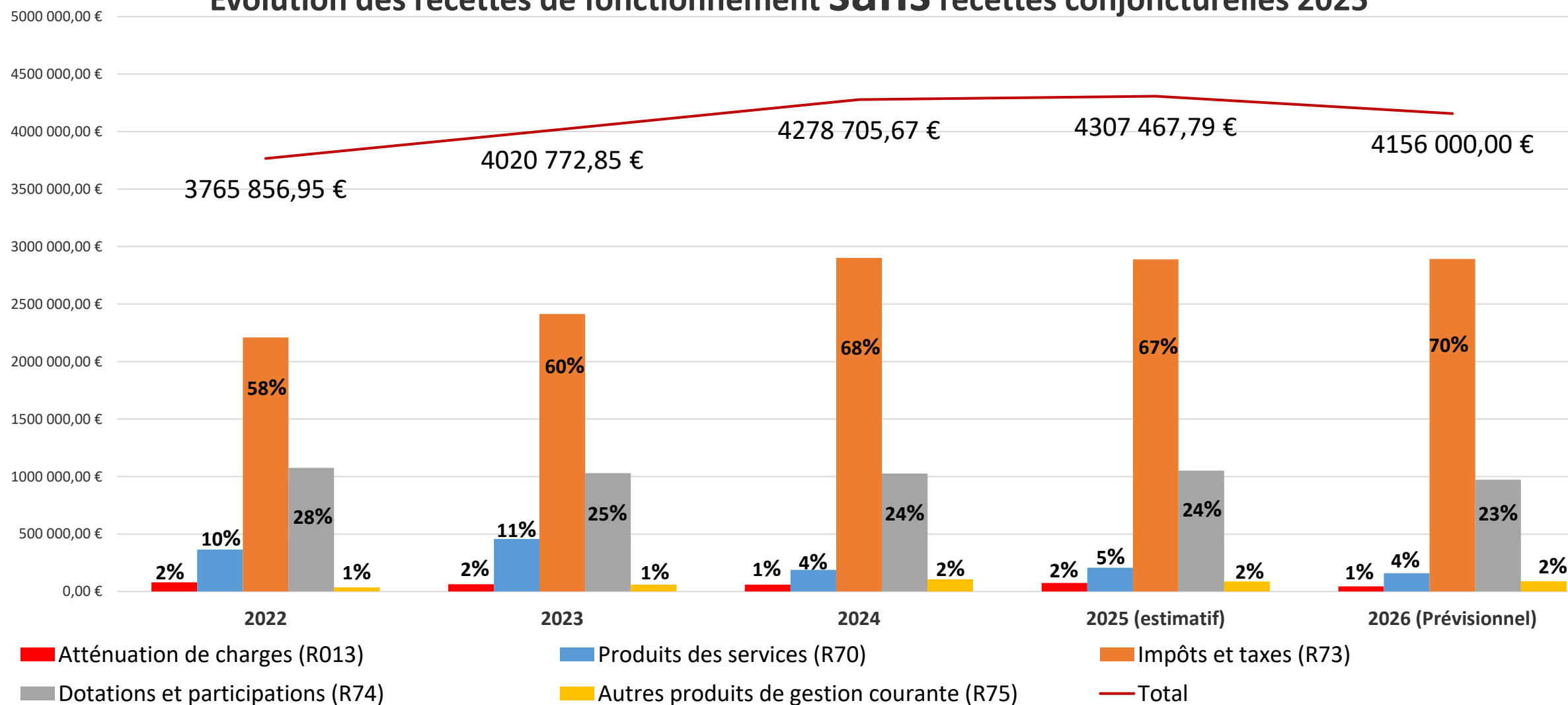
Recettes réelles de fonctionnement Estimatif 2026



Evolution des recettes de fonctionnement y compris recettes conjoncturelles 2025



Evolution des recettes de fonctionnement **sans** recettes conjoncturelles 2025



La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 160 702,32 €

Dépenses réelles d'investissement : 1 257 251.32 €

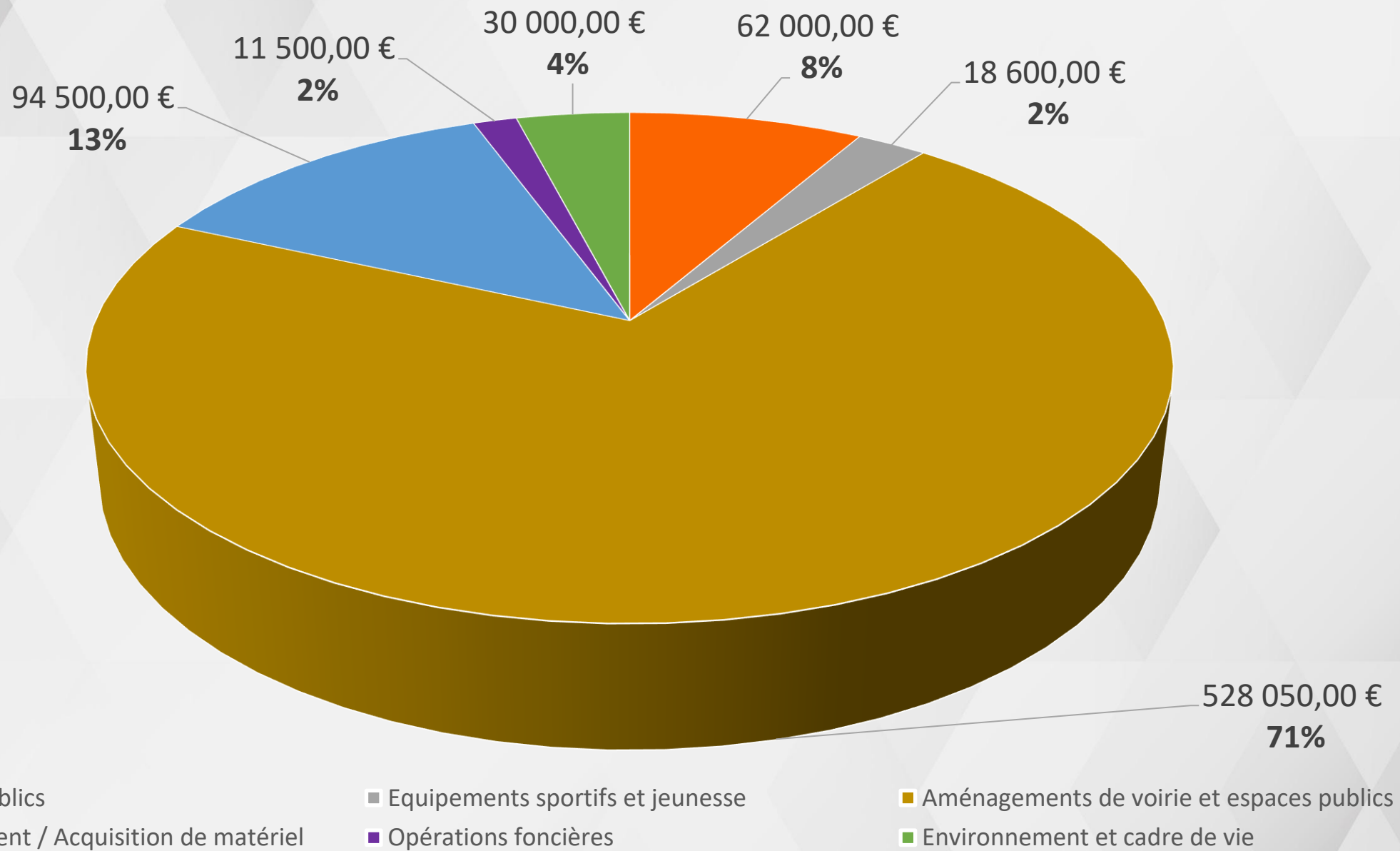
Chapitre	Objet	BP 2026
204	Subvention d'équipement versées (AC place portuaire et Pumptrack)	36 899.00 €
21	Immobilisations corporelles (plantations d'arbres)	20 000,00 €
	Opérations d'équipement	827 650.00 €
10	Dotations, fonds divers (remboursement TA des ZA à la CCPBS)	10 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	358 000,00 €
040	Opérations d'ordres	4 702.32 €

Opérations d'équipements : 827 650 €

N° Opération	Libellé	BP 2026
13	Travaux sur bâtiments communaux	53 000,00 €
14	Equipements bâtiments communaux	5 600,00 €
18	Programme annuel voirie communale	201 100,00 €
20	Aires de jeux	10 000,00 €
21	Parc véhicules	9 000,00 €
22	Acquisitions de terrains	11 500,00 €
24	Cimetières	46 600,00 €

N° Opération	Libellé	BP 2026
27	Signalétique communale	25 000,00 €
31	CNPA (dont 8 000 € matériel)	12 000,00 €
33	SDEF (dont 53 000 € Intracting)	103 000,00 €
34	Matériel informatique	25 000,00 €
35	Mobilier urbain	10 000,00 €
36	Matériel communal	60 500,00 €
38	Aménagements de voirie	175 000,00 €
44	Programme Habitat accessible	10 350,00 €
45	Interface ville port	70 000,00 €

Dépenses d'investissement par projet 2026



Recettes réelles d'investissement : 754 425 €

Chapitre	Objet	BP 2026
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts d'équilibre dans l'attente de l'affectation des résultats au budget supplémentaire	259 425,00 €
10	Dotations, fonds divers (FCTVA + Taxe Aménagement)	495 000,00 €

Recettes d'ordre d'investissement : 502 826.32 €

Chapitre	Objet	BP 2026
021	Virement de la section de fonctionnement	156 462.49 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations amortissements)	346 363.83 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 257 251.32 €